

2015-2016



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE MME ISABELLE MOINET-JOIRET
DÉPUTÉE CDH
AU PARLEMENT DE WALLONIE



TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS	3
2. PRÉSENTATION DE LA DÉPUTÉE	4
3. LE PARLEMENT DE WALLONIE	5
3.1. Les Questions européennes	6
• Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)	6
• L'accord économique et commercial global (AECG-CETA)	8
• La migration	9
• Mission à la Cour de Justice de l'Union européenne	10
3.2. Les Relations internationales	11
3.3. L'Agriculture	11
3.4. Le Tourisme	12
3.5. Autres travaux parlementaires	13
• La démocratie locale	13
• La mobilité	14
3.6. Les Talents de Wallonie	14
4. LE PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	15
4.1. L'Enseignement supérieur	16
• Le refinancement de l'enseignement supérieur	16
• La réforme de la formation en soins infirmiers	17
• Les difficultés de la Faculté de médecine vétérinaire de l'ULG	17
• Autres dossiers dans le domaine de l'Enseignement supérieur	18
4.2. Les Relations internationales	18
4.3. Les Médias	18
4.4. La Recherche scientifique	19
4.5. Le train des 1000	19
5. LE CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE (CDH) ET LES ACTIVITÉS EN DEHORS DES PARLEMENTS	20
5.1. Les actions de sensibilisation du cdH	20
5.2. Les activités organisées par le cdH national et les sections locales	21
5.3. L'opération "Alternative.be"	22
5.4. La section locale d'Eghezée	23
5.5. Visites et activités de représentation	24
• Conférence-débat sur le TTIP	24
• Visite de la prison de Namur	24
• Émission "Point Barre" (Canal C)	24
• Forum des Aînés de l'ACRF	25
6. ANNEXE : LISTES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES	26
6.1. Le Parlement de Wallonie	26
6.2. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	29
7. REMERCIEMENTS	30
8. CONTACT	31

1. AVANT-PROPOS*

Notre modèle de démocratie représentative exige une double responsabilité de la part des élus. Représenter l'ensemble des citoyens est bien évidemment un devoir inhérent à la fonction parlementaire. Toutes les semaines, au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous interpellons les Gouvernements, nous menons des débats sur les questions qui font l'actualité pour notre région et pour notre communauté, nous proposons, discutons et votons des décrets. Les intérêts de la Wallonie, de la Fédération et de leurs citoyens sont nos préoccupations quotidiennes.

Pourtant, la méfiance des citoyens à l'égard de cette fonction représentative est une réalité qui ne cesse de s'exprimer lors de nos rencontres sur le terrain, à travers la presse, les réseaux sociaux et même par les urnes. En témoigne le succès grandissant des partis dits "anti-systèmes" et le taux d'abstention croissant. Je ne pense pas que la population s'intéresse moins à la politique mais force est de constater qu'il existe un manque de confiance grandissant envers celles et ceux qui exercent des responsabilités politiques. Ce scepticisme politique - qui mène bien souvent à un rejet total de toute la classe politique - doit nous enjoindre à renforcer notre seconde responsabilité de parlementaire: celle d'informer le citoyen.

Sous l'impulsion de son Président, André Antoine, le Parlement de Wallonie a initié des mesures visant à le rapprocher des wallons et des wallonnes. Le présent rapport parlementaire est l'une de ces innovations destinées à assurer une meilleure visibilité voire une meilleure transparence du travail parlementaire. Vous y trouverez une présentation des dossiers que je porte dans les Parlements et des enjeux qui m'interpellent pour l'avenir de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous y trouverez également les principaux travaux parlementaires auxquels j'ai été associée, comme des propositions de décret, des propositions de résolution, des missions à l'étranger, etc.

Dans cet esprit de dialogue et de rencontre essentiel à l'accomplissement de mes missions d'élue, je tiens à vous rappeler mon entière disposition.

Bonne lecture !

Isabelle Moinnet



* Rapport réalisé en août 2016

2. PRÉSENTATION DE LA DÉPUTÉE



Élue députée wallonne et communautaire en 2014 suite au scrutin régional du 25 mai où j'occupais la seconde place effective derrière Maxime Prévot, j'obtins 4.674 voix de préférence et devins la première femme cdH de la Province de Namur à siéger dans l'assemblée régionale. Ce scrutin n'était pas un coup d'essai. En 2006 et 2012, j'étais candidate aux élections provinciales, en 2007 aux sénatoriales, en 2009 aux européennes et en 2010 aux fédérales. Des échecs ? Certainement pas ! Ces campagnes successives m'ont permis de parcourir, non seulement la Province de Namur dont je suis issue, mais plus largement d'aller à la rencontre des citoyens de toute la Wallonie. Elles furent aussi l'occasion de mesurer les réalités et les enjeux des différents niveaux de pouvoir qui caractérisent et singularisent la vie politique belge.

Depuis lors, grâce à votre confiance, je suis devenue Vice-Présidente de la Commission de l'Agriculture et du Tourisme au Parlement de Wallonie, membre suppléante de la Commission des Travaux publics, de l'Action sociale et de la Santé et membre suppléante de la Commission chargée des questions européennes.

Conscient de mon intérêt et de mon investissement dans les liens entre les politiques européennes et l'action régionale, le Gouvernement wallon m'a récemment désignée pour représenter la Wallonie à la Chambre des Régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pour la mandature 2016-2020. J'exercerai cette nouvelle fonction avec beaucoup d'intérêt dès la rentrée parlementaire 2016.

Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'assure la fonction de Présidente de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias depuis octobre 2015. J'y suis également membre suppléante de la Commission des Sports et de la Commission de coopération et de concertation avec l'Assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles. La session prochaine, je siégerai en outre dans la Commission des Relations internationales et des Questions européennes et des Affaires générales.

Avant de mettre en suspens mon parcours professionnel pour la fonction parlementaire, j'occupais un poste de gestionnaire des ressources humaines pour le groupe Grafton. Je suis licenciée en Communication appliquée, section presse-information, formation que j'ai suivie à l'IHECS.

Côté vie privée, je proviens d'Eghezée, commune dans laquelle je vis toujours avec mon mari Olivier et nos trois enfants: Alicia, Adrien et Chloé. Durant mes temps libres, j'aime lire un bon livre, chanter avec des ami(e)s et déguster un bon verre de vin.



3. LE PARLEMENT DE WALLONIE

Le 10 juin 2014, j'ai presté serment et entamé mon mandat de députée au Parlement wallon, rebaptisé depuis lors Parlement de Wallonie. La 6^{ème} réforme de l'Etat a renforcé les compétences des Régions, notamment en matière de santé, de logement, d'emploi, d'énergie, d'agriculture, etc. Ce sont des politiques qui sont au cœur du quotidien des citoyens et pour lesquelles la Wallonie a désormais l'essentiel des leviers d'action entre les mains.

Ainsi, les compétences à suivre comme parlementaire sont nombreuses, d'autant plus depuis le début de cette législature. C'est pourquoi les députés se spécialisent dans plusieurs domaines en fonction de leurs expériences professionnelles et personnelles, de la circonscription dont ils proviennent ou encore de leurs affinités avec des projets qu'ils souhaitent porter dans l'assemblée. Dès mon entrée en fonction, j'ai ainsi choisi plusieurs commissions. Comme membre effective, je participe aux travaux de la Commission de l'Agriculture et du Tourisme où je supervise les politiques mises en place par mon collègue cdH le Ministre René Collin. Comme membre suppléante, je m'investis dans la Commission des Travaux publics, de l'Action sociale et de la Santé du Ministre Maxime Prévot ainsi que dans la Commission chargée de questions européennes.

Cette session 2015-2016, le Parlement de Wallonie a instauré de nouveaux dispositifs en vue de renforcer ses liens avec les wallons et les wallonnes. Parce qu'ils me semblent essentiels à consolider la confiance entre les parlementaires et les citoyens, je souhaite les mentionner en préambule à cette première partie consacrée à l'assemblée régionale wallonne.

Les questions d'actualité et les débats développés en séance plénière sont désormais diffusés sur vos télévisions locales, le mercredi après-midi des semaines où le Parlement se réunit. Vous pouvez par ailleurs suivre l'intégralité des séances plénières via le site web du Parlement: www.parlement-wallonie.be. Je tiens également à vous rappeler que l'ensemble des documents parlementaires (propositions et projets de décret, comptes rendus des séances, rapports, etc.) sont également consultables et téléchargeables en ligne.



Outre ces nouveaux moyens de communication, le Parlement de Wallonie a également renforcé les possibilités offertes aux wallons et aux wallonnes de s'exprimer. Désormais, vous pouvez déposer une pétition afin de formuler officiellement une demande au Parlement. Ces pétitions peuvent être transmises sous format papier ou par voie électronique via le site web du Parlement. Elles sont alors envoyées aux commissions parlementaires compétentes qui sont tenues de les examiner. Autre nouveauté, vous pouvez désormais donner votre avis sur une proposition de décret, un projet de décret ou une proposition de résolution qui a été déposée au Parlement de Wallonie. Vous trouverez plus d'informations sur ces différents moyens de vous faire entendre à l'adresse suivante: www.parlement-wallonie.be/vous-faire-entendre.

Dans cette première partie, je vous propose un tour d'horizon, non exhaustif, des matières dans lesquelles je m'engage et des propositions que je porte au Parlement de Wallonie. Il y sera question de politiques européennes, de relations internationales, d'agriculture, de tourisme ou encore d'accueil des migrants.

3.1. LES QUESTIONS EUROPÉENNES

La Commission chargée des Questions européennes est certainement l'une des commissions dans lesquelles je me suis le plus investie ces deux premières années de mandat. Bien que les enjeux qui y sont traités peuvent paraître éloignés des réalités quotidiennes des citoyens, il n'en est rien. L'Union européenne influence considérablement tous les secteurs de la vie publique: l'économie, l'agriculture, le commerce, la gestion des finances publiques et de l'investissement, l'environnement, la sécurité alimentaire, etc. Nombre de ces politiques sont gérées par la Wallonie. L'intérêt des parlementaires pour le développement de la dimension européenne de l'assemblée wallonne est fondamental dans un environnement européen où, j'en suis convaincue, les régions doivent gagner en influence.

LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP)

Depuis le début de la législature, les travaux de la Commission chargée des Questions européennes ont été particulièrement axés sur la politique commerciale de l'UE, singulièrement sur les projets d'accords de libre-échange qui sont actuellement négociés par la Commission européenne. Le TTIP - le partenariat commercial avec les États-Unis - a été le premier à faire l'objet d'une analyse par les parlementaires investis dans cette commission. Depuis 2013, la Commission européenne négocie la conclusion d'un partenariat de libre-échange commercial avec les États-Unis dénommé *Transatlantic Trade & Investment Partnership*, TTIP en acronyme. L'objectif de ce partenariat est de développer les échanges commerciaux transatlantiques par la réduction des barrières tarifaires, l'harmonisation des normes et l'ouverture des marchés des services et des marchés publics. Quatorze rounds de négociations ont déjà été menés entre juin 2013 et juillet 2016. Un quinzième round est prévu pour l'automne 2016.

Il était fondamental que notre commission se saisisse pleinement de ce dossier. D'abord, parce qu'une incertitude persiste sur le statut juridique du potentiel futur traité commercial. Si *in fine* le TTIP devait être considéré comme un traité mixte - c'est-à-dire relevant tant des compétences exclusives de l'Union européenne que des compétences partagées avec les États membres - le Parlement de Wallonie serait amené à y porter ou non son assentiment. Il nous paraissait dès lors nécessaire que certains parlementaires s'informent, se spécialisent et débattent de ce projet afin de prendre position en pleine connaissance des tenants et aboutissants de l'accord.

Ensuite, parce que la conclusion du TTIP suscite des craintes grandissantes dans le chef de certains secteurs, notamment l'agro-alimentaire, la culture et les services. Diverses ONG, syndicats et collectifs de citoyens ont également exprimé leurs inquiétudes voire leurs fermes rejets. En notre qualité de parlementaire, nous ne pouvions pas ignorer l'inquiétude de nombreux citoyens quant aux conséquences du TTIP sur l'économie, l'emploi et surtout sur nos normes environnementales et de sécurité alimentaire. Régulièrement pointé, le manque d'information et de transparence de la Commission européenne a certainement contribué à exacerber ces craintes et alimenter les suspicions, parfois excessives.

Pour dépasser la peur symbolique du "poulet chloré", il était indispensable de forcer la Commission européenne et les différents acteurs impliqués dans le processus de négociation à davantage de transparence. Nous avons ainsi mené près d'une vingtaine d'auditions desquelles j'ai été rapporteuse et auxquelles j'ai participé activement. Parmi les personnes que nous avons reçues figuraient la Commissaire européenne au Commerce, Mme Cecilia Malström, le Directeur général pour le commerce à la Commission européenne, M. Demarty, le Ministre-Président de la Wallonie, M. Paul Magnette, des députés européens, des professeurs d'Université, des représentants de secteurs tels que la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), les syndicats (FGTB, CNE...), etc.

Nous avons particulièrement tenu à ce que ce travail d'information soit à charge et à décharge du TTIP. En effet, mes collègues cdh et moi-même ne sommes pas opposés au principe des accords de libre-échange, bien que nous préférions une relance du multilatéralisme commercial sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) plutôt qu'une multiplication des accords bilatéraux. Dans cette volonté d'entendre tous les points de vue, j'ai accepté de participer à des missions parlementaires menées dans le cadre des travaux de la Commission chargée des Questions européennes.

Entre le 26 avril et le 2 mai 2015, j'ai participé à une mission aux États-Unis exclusivement dédiée au TTIP. Cette mission d'étude représentait une opportunité de poursuivre le travail d'information entamé par le Parlement de Wallonie à travers les personnes auditionnées depuis le début de la législature. Faisaient également partie de la délégation belge, d'autres députés flamands, des représentants du CNC-D-11.11.11, du Boerenbond, du Conseil Central de l'Economie, d'AGORIA, de la FEB et d'UNIZO, ce qui m'a également permis de longuement m'entretenir avec les responsables de ces organismes. Sur place, j'ai participé à plusieurs réunions qui se sont tenues successivement à Washington DC et à Detroit (MI). Elles ont été l'occasion de rencontrer des représentants officiels du Département américain de l'Agriculture, du Sénat, de la Chambre des Représentants, du Département d'Etat et de la délégation de l'Union européenne aux États-Unis. Des représentants des secteurs des services, de l'automobile et de l'agro-alimentaire ont également été entendus.



En juin 2016, j'ai présidé une délégation de parlementaires wallons lors d'une mission auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève. Dans ce cadre, nous avons eu le privilège de rencontrer M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT (Organisation internationale du travail) ainsi que plusieurs délégations nationales auprès de l'OMC. Ces deux journées m'ont permis non seulement d'aborder le TTIP et le CETA - dont nous discuterons plus loin dans ce rapport - mais également d'évoquer plus largement les enjeux pour le commerce international.



La fonction parlementaire ne se limite pas à s'informer et à débattre. Être députée, c'est aussi proposer, prendre position et défendre ses convictions. Mes collègues André Antoine, Marie-Dominique Simonet et moi-même avons déposé une proposition de résolution qui est le résultat des auditions menées et des diverses rencontres organisées. Cette proposition de résolution, à laquelle le partenaire de majorité s'est associé, a été approuvée par l'assemblée le 7 mai 2015. Nous y proposons une suspension des négociations sur le TTIP et une révision du mandat de la Commission européenne afin qu'il intègre davantage de garanties pour nos entreprises, nos agriculteurs, notre secteur non-marchand, le marché européen et ses plus de 500 millions de consommateurs.

Nous y défendons que les acquis de l'Union européenne dans des domaines tels que l'environnement, la santé, la protection des consommateurs, la protection des données personnelles, la sécurité sociale, les droits des travailleurs, l'agriculture, le bien-être animal, la sécurité alimentaire et les services publics ne sont pas négociables et qu'un accord ne peut en aucun cas conduire à un abaissement du niveau de ces normes.

Nous soutenons également la définition d'une liste positive des matières concernées par le traité plutôt qu'une liste négative qui n'exclut de son champ d'application que les domaines énumérés explicitement par le traité. Nous y rappelons en sus notre attachement au principe de l'exception culturelle et au respect absolu de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Nous demandons qu'une attention toute particulièrement soit réservée aux intérêts des acteurs du secteur agroalimentaire européen et des consommateurs par l'assurance que toute ouverture du marché des produits agricoles soit subordonnée à des exceptions concernant les produits sensibles et par l'inclusion d'un mécanisme de sauvegarde face aux risques d'une hausse importante des importations de produits agricoles américains au niveau régional. Nous refusons toute réduction des normes sanitaires et agro-alimentaires et défendons des informations complètes aux consommateurs afin qu'ils puissent connaître la composition et l'origine des produits qu'ils consomment.

Enfin, nous nous opposons fermement à la clause de règlement des différends État-investisseurs, connue plus couramment sous l'acronyme d'ISDS. Cette forme juridique d'arbitrage privé, généralement utilisée dans des accords commerciaux avec des États caractérisés par des institutions juridiques instables, est particulièrement défavorable à nos entreprises – majoritairement des PME qui n'auraient pas accès à ces arbitrages particulièrement coûteux – et à nos normes européennes qui risquent d'être attaquées pour satisfaire les intérêts d'investisseurs américains.

Bien que l'ensemble de ces revendications n'ait pas été rencontré par les négociateurs européens et américains, le travail de notre Commission des Questions européennes, et à travers lui celui de l'ensemble du Parlement de Wallonie, a très certainement contribué à ce que la Commission européenne soit contrainte à davantage de transparence vis-à-vis des États membres et de leurs citoyens. D'autres parlements et gouvernements semblent aujourd'hui rejoindre certaines de nos réserves et forcent les institutions européennes à réviser certaines clauses, dont l'ISDS. C'est un dossier que je continuerai à suivre avec attention la session parlementaire prochaine, d'autant plus qu'il risque de connaître quelques revirements après les élections présidentielles américaines.

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG-CETA)

L'accord économique et commercial global (AECG/CETA) conclu entre l'UE et le Canada a également occupé une place importante dans les travaux de la Commission chargée des Questions européennes. Cet accord de libre-échange est particulièrement lié au TTIP. Dans un premier temps, il a cependant retenu moins l'attention des parlementaires, des médias et des citoyens. Pourtant, l'urgence de se saisir politiquement du CETA est apparue dès nos premières auditions sur le TTIP. En effet, étant donné les similarités dans les relations que l'UE entretient avec les deux États nord-américains, il aurait été difficilement défendable auprès des États-Unis que nous revenions sur des clauses que nous aurions concédées au Canada. Je pense notamment à l'ISDS, aux exceptions agricoles et culturelles ainsi qu'aux garanties sur la protection des normes alimentaires, sociales et environnementales. Or, le CETA dépasse l'état d'avancement du TTIP, puisque les négociations entre canadiens et européens ont déjà fait l'objet d'un accord en août 2014. Le CETA est actuellement en cours de formulation juridique de l'accord alors que les rounds de négociation du TTIP se poursuivent encore.

De nouvelles auditions sur le CETA ont occupé une place importante dans mon programme cette session parlementaire. Nous avons réentendu des intervenants qui s'étaient exprimés sur le TTIP, auxquels nous avons ajouté d'autres juristes, experts, professeurs ainsi que des représentants du CNCD-11.11.11, du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), de la Fédération européenne des syndicats de service public, etc. Bien évidemment, le TTIP a été abordé en parallèle à nos questions sur le CETA.

J'ai également déposé une proposition de résolution avec Marie-Dominique Simonet et André Antoine. Une proposition conjointe avec le partenaire socialiste a été approuvée par le Parlement de Wallonie le 27 avril 2016. Les parlementaires de la majorité demandaient au Gouvernement wallon d'agir auprès du Fédéral afin que soit sollicité l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur la compatibilité de l'accord avec les Traités européens. Nous demandions au Gouvernement de ne pas procéder à la ratification de cet accord tant que la CJUE ne s'est pas prononcée. Nous souhaitons également que le Fédéral plaide au sein du Conseil européen pour que le CETA soit qualifié d'accord mixte, ce qui impliquerait que les États membres doivent donner leur accord. Nous exigeons enfin le refus de toute mise en œuvre provisoire du CETA avant que toutes les procédures de ratification nationale soient clôturées. Il paraît évident au regard des principes qui sous-tendent la démocratie représentative qu'un accord conclu par un pouvoir exécutif ne puisse entrer en vigueur avant d'être ratifié par les parlements des États membres.

Tout comme le TTIP, les débats autour du CETA ne sont pas clos, même s'ils sont plus avancés. Pour preuve, la Commissaire européenne au Commerce, suite à la pression imposée par des acteurs tels que le Parlement de Wallonie, a annoncé une révision du mécanisme d'ISDS. Il a par ailleurs été confirmé que le CETA serait un traité mixte, ce qui implique que le traité sera soumis à l'assentiment du Parlement de Wallonie. À suivre...

LA MIGRATION

Depuis plusieurs mois, l'Europe fait face à ce que certains appellent la "crise des migrants", un terme à relativiser lorsqu'on observe les différentes vagues migratoires depuis le début du siècle dernier. Loin de moi l'intention de nier les réalités épouvantables que vivent des millions de personnes, bien au contraire. Mais s'il y a crise, ce n'est pas tant de la migration mais plutôt de la faiblesse des institutions européennes et des États membres qui se sont montrés incapables de gérer conjointement l'afflux de migrants et le chaos humanitaire aux frontières de l'Europe.

Le 14 mars 2016, la Commission chargée de Questions européennes a auditionné M. Delhez et Mme Piton, respectivement conseiller et économiste au Département des études de la Banque nationale de Belgique (BNB). Ces experts sont venus présenter les premiers résultats d'une étude consacrée aux conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique. Bien que la croissance qu'ils annoncent doit être relativisée au regard de l'ensemble des dépenses publiques générées par le pic de migration, ces experts ont pointé la nécessité d'une intégration rapide des réfugiés sur le marché de l'emploi, sans quoi ceux-ci, dont certains ont un niveau élevé d'éducation, risquent de tomber durablement dans l'exclusion sociale, la précarité, la dépendance sociale, le travail au noir, etc.

Au-delà de l'économie et de l'emploi, c'est un désastre humain qui a retenu mon attention: celui des milliers de mineurs non accompagnés qui passent les frontières de l'Europe. Près de 10 % des migrants qui arrivent en Belgique sont des mineurs non accompagnés de leurs parents. En juin dernier, l'ESCAP (European Society for Child and Adolescent Psychiatry) a recommandé à l'ensemble des États membres la mise en place d'un accompagnement psychologique des enfants réfugiés. L'association européenne des psychiatres attire régulièrement l'attention sur les profonds traumatismes liés à la situation des pays dont ces enfants proviennent, auxquels s'ajoutent ceux du trajet migratoire (la séparation familiale, la confrontation à la mort, la peur, les abus sexuels, etc.). La prise en charge psychologique de ces enfants est primordiale, sans quoi des traces indélébiles hypothéqueront un avenir déjà bien compromis pour eux. À l'échelle européenne, ce sont 29% des migrants qui sont mineurs (dont plus de 88.000 sont des mineurs non accompagnés).

Suite à cette audition, André Antoine, François Desquesnes et moi-même avons déposé une proposition de résolution visant à favoriser la création d'initiatives familiales d'accueil. Nous y demandons au Gouvernement wallon d'agir auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il mette tout en œuvre pour instaurer un système de familles d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus. Nous enjoignons également le Gouvernement wallon d'agir auprès des différents niveaux de pouvoir afin qu'ils entreprennent les démarches nécessaires pour que la constitution de ces initiatives familiales d'accueil par des particuliers n'induisent pas une modification de leur statut social ou fiscal.

Enfin, au niveau local, nous souhaitons que les autorités promeuvent la création de ces initiatives familiales d'accueil et participent activement à la recherche de logements définitifs. Ces différentes initiatives, qui ont fait l'objet de plusieurs articles de presse suite au dépôt de notre proposition, ont pour objectif d'offrir un accueil digne et humain aux demandeurs d'asile. Par ailleurs, l'étude de la Banque nationale conclut que faciliter l'accès au logement a une influence positive sur l'insertion socio-économique des migrants. Cette politique doit être une priorité des responsables publics à tous les niveaux de pouvoir.

MISSION À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Les 23 et 24 mai 2016, j'ai pris part à la délégation du Parlement de Wallonie qui s'est rendue à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). L'institution européenne, située à Luxembourg, veille à ce que le droit de l'UE soit interprété et appliqué de la même manière dans toute l'Union. La CJUE garantit également que les États membres et les institutions de l'UE respectent la législation européenne et statue sur les différends juridiques qui les opposent.

Nous avons rencontré son Président, M. Koen Lenaerts, qui avait rendu visite au Parlement de Wallonie le 2 mars 2016. Il s'était adressé à l'ensemble des députés wallons sur le thème des régions et de l'Union européenne. À Luxembourg, nous avons tenu une réunion de travail avec le Premier Avocat général, M. Melchior Wathelet, qui a présenté le fonctionnement de la Cour. Nous avons eu l'occasion d'assister et de débattre d'une audience tenue par la Grande Chambre.

Cette mission s'inscrivait dans le processus de développement de la dimension européenne de notre Parlement et de renforcement de ses liens avec les institutions de l'UE.



3.2. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Bien que les relations internationales restent principalement du ressort du niveau fédéral, singulièrement du Ministre des Affaires étrangères, la Wallonie tisse de plus en plus de liens économiques et diplomatiques avec d'autres régions voire d'autres États. Dès lors, des tensions et des conflits à l'étranger peuvent affecter nos intérêts et nos relations avec ces partenaires.

Outre les questions relatives au TTIP et au CETA, j'ai interrogé le Ministre-Président Paul Magnette sur les tensions en mer de Chine méridionale. Début 2016, des missiles sol-air avaient été déployés par la Chine dans l'archipel des Paracels. Les voisins - Taïwan, les Philippines et le Vietnam - se disputent la souveraineté de cette île depuis de nombreuses années et ce type de déploiement militaire renforce particulièrement les tensions existantes dans cette partie du monde. Il est nécessaire que la situation en mer de Chine méridionale ne se dégrade pas au point que cela empêche le passage dans le détroit de Malacca qui est le premier nœud fluvial du commerce mondial. La Région wallonne exporte vers ces régions, il ne faudrait pas que le détroit soit bloqué par un conflit qui aurait des conséquences graves pour le commerce international et singulièrement pour les exportations wallonnes en Asie.

En outre, j'ai déposé une proposition de résolution visant à renforcer les relations de la Wallonie avec Taïwan. La Wallonie entretient d'excellentes relations commerciales avec Taïwan, qui est son 48^{ème} client au niveau mondial. Le Chef du Groupe cdH Dimitri Fourny et moi-même sommes favorables à ce que l'Union européenne intensifie ses relations économiques avec Taïwan. Au-delà des tensions entre la Chine et Taïwan, l'Union européenne, la Belgique et la Région wallonne doivent valoriser au maximum leurs relations économiques et commerciales avec les deux régions.

Par cette résolution, nous avons demandé au Gouvernement wallon de poursuivre le renforcement des relations et partenariats entre la Wallonie et Taïwan. De plus, nous avons appelé à soutenir toutes initiatives diplomatiques visant à résoudre pacifiquement les différends entre la Chine et Taïwan ainsi qu'à réduire les tensions territoriales dans la mer de Chine orientale et méridionale. Enfin, nous demandons au Gouvernement de soutenir la participation de Taïwan dans les organisations internationales telles que l'International Civil Aviation Organization (ICAO), United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) et l'International Criminal Police Organization (INTERPOL).

3.3. L'AGRICULTURE

L'agriculture wallonne demeure un secteur essentiel pour notre région. La Wallonie compte plus de 12.800 exploitations agricoles et horticoles, ce qui représente plus de 22.000 exploitants sur 710.000 hectares de terres agricoles. La valeur de notre production agricole annuelle est estimée à 1.930 millions d'euros. Néanmoins, nos agriculteurs souffrent particulièrement de l'instabilité des prix sur les marchés internationaux et de la diminution globale de leurs revenus. Certains secteurs tels que la production de lait et de bovins sont particulièrement touchés. À ces agriculteurs s'ajoutent les producteurs de fruits qui sont encore impactés par l'embargo russe.

Ces difficultés structurelles ne pardonnent pas: le taux de remplacement des exploitations agricoles frise les 30%. Les jeunes ne reprennent plus les exploitations que les agriculteurs abandonnent, ce qui risque d'accroître notre dépendance aux produits étrangers. Comment pourrions-nous contrôler la qualité de ces produits et développer les circuits courts si nous produisons de moins en moins wallon ? Derrière cette question résident des nombreux enjeux environnementaux et de santé publique.

Mon activité au sein de la Commission de l'Agriculture et du Tourisme constitue principalement en des questions adressées au Ministre René Collin. Plusieurs sujets m'ont particulièrement intéressée tels que la promotion de la culture du chanvre, la tuberculose bovine, les programmes européens de promotion des fruits et légumes à l'école, la fièvre catarrhale, le développement des marchés locaux, etc.

Avec mes collègues François Desquesnes, Véronique Waroux et Savine Moucheron, j'ai également déposé une proposition de résolution visant à protéger l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire. La Directive 2015/412 de l'Union européenne a modifié la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire. Les autorités compétentes ne peuvent désormais invoquer que des motifs de politique environnementale liés à des incidences pour la santé et l'environnement. Les États membres peuvent cependant limiter géographiquement la culture d'un nouvel OGM. Par notre proposition de résolution, nous avons demandé au Gouvernement wallon de requérir systématiquement l'exonération géographique de l'ensemble du territoire wallon pour toute nouvelle demande d'autorisation de mise en culture d'OGM. Nous avons également suggéré la création d'une cellule de veille chargée d'assurer le suivi continu des dossiers d'autorisation de mise en culture d'OGM. Cette résolution a été approuvée en séance plénière le 18 novembre 2015.



En dehors des séances de la Commission de l'Agriculture, François Desquesnes et moi-même réunissons régulièrement les professionnels du secteur afin d'échanger sur les enjeux de l'agriculture wallonne et européenne. Cette année, nous avons particulièrement débattu de la réforme du bail à ferme. Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, le bail à ferme fait désormais partie des compétences de la Wallonie, ce qui est l'occasion de proposer des modifications législatives (accès des jeunes au domaine agricole, sécurité d'exploitation, relation entre bailleur et preneur, etc.). À ce propos, nous avons également reçu la FJA, la Fédération des jeunes agriculteurs, qui est directement concernée par les difficultés d'obtenir l'exploitation des terres agricoles.

3.4. LE TOURISME

En Commission du Ministre René Collin, j'adresse régulièrement des questions relatives au tourisme wallon: la promotion touristique des lieux culturels en Wallonie, la visibilité de la Wallonie à l'aéroport de Bruxelles-National, la régionalisation des collections du musée de l'Armée, le bilan de la mission du Ministre Collin pour le développement de notre tourisme avec la Chine, l'avenir du musée du Chemin de Fer de Treignes ou encore sur le développement du "personal shopping" en Wallonie.

Avec plusieurs collègues parlementaires, j'ai par ailleurs déposé une proposition de décret relative aux hébergements particuliers mis en location touristique via des plateformes communautaires. Le développement des nouvelles technologies et des moyens de communication internet fait émerger de nouveaux modèles économiques. Tous les secteurs sont concernés et bien sûr celui du tourisme et des hébergements touristiques ne fait pas exception. Via les nombreuses plateformes communautaires, dont Airbnb est certainement la plus connue, il est aujourd'hui aisé pour tout particulier de proposer son habitation ou ses chambres à la location touristique. En Wallonie, ces sites ou applications proposent des milliers de nouvelles solutions d'hébergement aux touristes du monde entier. Pour assurer le meilleur développement de cette nouvelle offre en Wallonie, la détermination d'un cadre réglementaire apparaît indispensable. Nous avons donc proposé de fixer un cadre léger permettant à la fois le développement de l'offre tout en veillant à assurer une concurrence loyale par rapport à l'offre d'hébergement touristique qui existe et qui est encadrée par la législation wallonne. Cette proposition fera l'objet de nouvelles discussions lors de la prochaine session parlementaire.

3.5. AUTRES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

En dehors des matières que je suis de manière privilégiée au Parlement de Wallonie, je co-signe également d'autres propositions de résolution et propositions de décret que je porte avec mes collègues du groupe cdH. Je ne les détaillerai pas autant que celles des commissions parlementaires dont je suis membre effective ou suppléante. Si vous souhaitez en savoir davantage, elles sont bien évidemment disponibles sur le site internet du Parlement de Wallonie.



LA DÉMOCRATIE LOCALE

En mars 2016, nous avons été plusieurs députés cdH à soutenir une proposition de décret de notre collègue François Desquesnes, modifiant les articles L1122-18, L1124-1, L1211-3 et L1212-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Co-signée par Véronique Waroux, Josy Arens, André Antoine, Benoit Drèze et moi-même, la proposition de décret a pour objectif d'augmenter les synergies entre communes et CPAS, notamment par le renforcement des séances conjointes entre conseils communaux et de l'action sociale, par l'intensification des échanges entre les directeurs généraux de commune et de CPAS, par une mutualisation des moyens et par une meilleure mobilité professionnelle entre commune et CPAS via la création d'un service public local unique. Ces initiatives figurent également dans une seconde proposition de décret modifiant la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, co-signée par les mêmes députés.

Également dans le domaine des pouvoirs locaux, j'ai déposé une proposition de décret modifiant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en ce qui concerne la publication des règlements et ordonnances communaux. Cette proposition vise à améliorer l'accessibilité effective des citoyens à ces documents, en remplaçant leur affichage aux valves communales par une publication sur le site web de la commune. Un registre public permettrait néanmoins toujours la consultation d'un support papier. Cette proposition est portée par les mêmes députés que les deux précédentes.

En juillet 2016, André Antoine, François Desquesnes et moi-même avons déposé une proposition de décret modifiant les articles L1332-1, L1332-14, L1332-15 et L1332-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Plus concrètement, cette proposition vise à valoriser les communes qui investissent dans une politique d'hébergement des aînés, en assimilant la création de logements qui leur sont destinés à la création de logements publics. Ces logements seraient dès lors pris en compte pour le calcul du seuil de 10% prévu pour la dotation "logements publics ou subventionnés" et au-delà duquel les communes perçoivent un financement complémentaire.

Quelques semaines plus tôt, j'ai également déposé une proposition de décret insérant un article L1122-35bis dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce nouvel article vise à rendre obligatoire la création d'un conseil communal des enfants dans chaque commune de Wallonie. Ces conseils permettent non seulement de mieux intégrer les intérêts de la jeunesse dans les décisions des collèges communaux mais constituent également un outil très utile d'éducation à la citoyenneté.

LA MOBILITÉ

En matière de mobilité, j'ai déposé deux propositions de résolution. La première, co-signée par Pascal Baurain, Véronique Waroux, Dimitri Fourny, Véronique Salvi et Mathilde Vandorpe, vise à étendre l'application "ComOn" (l'application wallonne de covoiturage) au transport scolaire. La seconde proposition concerne la préservation du trafic de voyageurs en Wallonie dans le cadre du "quatrième paquet ferroviaire", c'est-à-dire la prochaine phase du processus de libéralisation du rail.

En mai 2016, je me suis jointe à une proposition de résolution de ma collègue Véronique Waroux dans laquelle nous attirons l'attention du Gouvernement wallon sur les difficultés que rencontrent les commerçants lors de travaux sur la voie publique.

Enfin, une proposition de résolution concernant la protection de la communauté chrétienne et des autres minorités religieuses et philosophiques en Afrique du Nord, au Proche-Orient et au Moyen-Orient a été déposée en octobre 2015 par Véronique Salvi, Josy Arens, Véronique Waroux, Marie-Dominique Simonet, Dimitri Fourny et moi-même.

3.6. LES TALENTS DE WALLONIE

Chaque année, le Parlement de Wallonie met en avant des talents de notre région, proposés par les députés dans plusieurs catégories: culturelle, artisanale, économique, sociale et environnementale. Ces deux dernières années, j'ai eu le plaisir que les talents que j'ai souhaité mettre à l'honneur aient été retenus pour figurer parmi ces talents de Wallonie. En 2015, l'entreprise Kewlox d'Eghezée avait été primée. En 2016, c'est M. Olivier Beghin et son usine IsoHemp (située à Fernelmont) qui fabrique des blocs en béton de chanvre destinés à l'isolation dans la construction et la rénovation qui a été récompensé.



4. LE PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Situé à Bruxelles, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est composé des 75 député(e)s élu(e)s au Parlement de Wallonie, auxquels s'ajoutent 19 député(e)s élu(e)s au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), anciennement Communauté française, est en charge des matières dites "personnalisables" parmi lesquelles l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur occupent une place prépondérante. Outre l'éducation, la FWB gère également la culture, le sport, la petite enfance, l'aide à la jeunesse, la recherche scientifique, les médias, etc. Ce sont des matières essentielles pour ma formation politique tant elles constituent des leviers importants pour le développement humain de notre société.

Dès le début de la législature, j'ai consacré beaucoup d'énergie à l'activité de ce parlement. La première année de la mandature, je me suis plongée dans les matières d'enseignement supérieur en assurant un siège d'effective au sein de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, alors présidée par André Antoine. La neutralité du Président de Commission pendant les débats impliquait que j'étais la seule députée cdH à intervenir en commission sur ces matières, à l'exception de la politique des médias qui est suivie conjointement avec ma collègue Véronique Salvi. Ce fût une réelle aubaine pour moi. Durant cette première session, je me suis formée au fonctionnement et aux politiques de l'enseignement supérieur, notamment en rencontrant de nombreux acteurs (recteurs des Universités, Directeurs-présidents des Hautes Ecoles, professeurs, organisations représentatives des étudiants dont la FEF et l'Unécof, représentants des pouvoirs organisateurs tels que le SEGEC, etc.).

En septembre 2015, André Antoine a annoncé qu'il quittait ses fonctions de Président de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. Etant donné mon intérêt pour l'éducation et mon bilan dans ces matières, le Président du cdH Benoit Lutgen m'a proposé de reprendre la présidence de cette Commission, ce que j'ai accepté avec beaucoup de motivation. Ce fût une belle reconnaissance du travail que j'avais accompli en une année au sein de ce parlement, d'autant plus qu'il n'est pas fréquent qu'une présidence de commission soit confiée à une députée dès la seconde année de son mandat.

Outre la Commission de l'Enseignement supérieur, je siège comme membre suppléante de la Commission des Sports et de la Commission de coopération et de concertation avec l'Assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles. La session prochaine, je rejoindrai en outre la Commission des Relations internationales et des Questions européennes et des Affaires générales du Ministre-Président Rudy Demotte.

4.1. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Fin de la dernière législature, le Parlement de la FWB a approuvé une réforme majeure du paysage de l'enseignement supérieur et de l'organisation des études, couramment appelée décret "paysage". Comme toute réforme d'ampleur, elle a nécessité plusieurs corrections juridiques ces deux dernières années. Nous avons notamment dû clarifier les conditions de réussite des unités d'enseignement, qui ont pour objectif de regrouper plusieurs activités d'apprentissage (cours, travaux pratiques, séminaires...) cohérentes. Nous avons également adapté les dispositions en matière d'anticipation de crédits pour les étudiants qui ont acquis moins de 45 crédits à la fin de leur première année.



La session 2014-2015 a été marquée par les débats parlementaires autour de la mise en place d'un filtre à l'entrée des études de médecine et de dentisterie. Au niveau fédéral, un contingentement limite le nombre de médecins par l'attribution d'un numéro INAMI nécessaire pour exercer la profession. Or, au niveau francophone, le nombre d'étudiants en médecine et en dentisterie est en forte augmentation depuis plusieurs années et dépasse le nombre d'attestations que nous pouvons délivrer afin qu'ils puissent recevoir un numéro INAMI. Par ailleurs, la surpopulation étudiante dans ces domaines de la santé est telle que les universités ne peuvent plus assurer pleinement l'encadrement et la qualité de la formation. La Commission a organisé plusieurs auditions d'acteurs que j'ai également pu rencontrer individuellement (Doyens des Facultés de médecine, experts de l'INAMI, organisations étudiantes, chercheurs universitaires dans le domaine des soins de santé, etc.). J'ai par ailleurs été rapporteuse de ces auditions. La majorité a finalement opté pour la mise en place d'un concours en fin de première année, qui s'ajoute au test obligatoire mais non contraignant organisé en début d'année.

LE REFINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La session 2015-2016 a quant à elle été marquée par un dossier essentiel: celui du refinancement de l'enseignement supérieur. En raison du système dit "d'enveloppe fermée" par lequel l'évolution du budget consacré à l'enseignement supérieur n'est pas directement liée à la croissance de la population étudiante, nos établissements souffrent d'un définancement structurel. En effet, le nombre d'étudiants a augmenté de 35% entre l'année académique 1993-1994 et 2012-2013. Ainsi, malgré une croissance des moyens accordés à l'enseignement supérieur, le financement par étudiant a diminué de plus de 20% entre 1991 et 2013.

Ce définancement a miné peu à peu l'encadrement de nos étudiants, la qualité de notre enseignement et a commencé à faire reculer les avancées réalisées en matière d'accessibilité. Si pendant un temps, l'enveloppe fermée avait exacerbé la concurrence entre les établissements, qui se sont lancés dans une course à l'étudiant pour avoir davantage de moyens, le définancement a fini par devenir tel que certains ont atteint une masse critique par rapport aux moyens qui leur sont accordés. Cette masse critique les pousse aujourd'hui non plus à attirer le plus grand nombre d'étudiants, mais au contraire à limiter, parfois insidieusement, l'accès à leurs formations. Or, l'accessibilité et la réussite constituent sans cesse des enjeux majeurs, tant pour le développement personnel de nos jeunes que pour le développement économique et social de nos régions. Par ailleurs, le définancement structurel menace aussi nos politiques d'aide à la réussite, l'investissement en infrastructure et matériel ainsi que les services offerts aux étudiants (bibliothèques, restaurants, logements, etc.).

À de nombreuses reprises, j'ai rencontré les Recteurs des Universités, les Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles et les étudiants à propos de la nécessité d'un refinancement de l'enseignement supérieur. Le 15 juin 2016, je suis intervenue en séance plénière du Parlement de la FWB afin de soutenir un refinancement de 107,5 millions d'euro d'ici 2019. Ces moyens supplémentaires dans l'enveloppe des établissements seront une bulle d'air nécessaire pour qu'ils puissent continuer à assurer leurs missions d'éducation, de recherche et de service à la collectivité. Ils ne comblent néanmoins pas le définancement de ces 20 dernières années. L'action du Gouvernement devra ainsi être poursuivie au-delà de cette législature, sans quoi la bulle d'air apportée aux établissements pendant quatre ans éclatera très rapidement et le définancement reprendra ses effets néfastes sur nos Universités, nos Hautes Écoles, leurs étudiants et leur personnel.

À l'occasion de mon intervention en séance plénière, j'ai néanmoins regretté que, contrairement aux universités, le système de financement des Hautes Ecoles n'ait pas été réformé. Il souffre en effet de nombreuses failles qui pénalisent certains établissements et certains cursus. Je pense notamment à la pondération de la catégorie "économique" (marketing, comptabilité, droit, commerce extérieur, etc.) qui ne permet pas aux établissements qui comptent parmi leurs étudiants de nombreux inscrits dans cette catégorie de couvrir les coûts d'organisation des formations alors que la pondération d'autres catégories est parfois disproportionnellement plus favorable à certains établissements. Je pense également aux droits d'inscription qui sont déduits de l'enveloppe des Hautes Ecoles mais conservés par les Universités.

LA RÉFORME DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Le 29 juin 2016, je suis intervenue en séance plénière sur un projet de décret, approuvé par le Parlement, qui a mis en conformité nos formations en soins infirmiers et de sage-femme avec la directive européenne 2013/55/UE. Cette directive a institué des règles de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre les États membres. Dans le cas des études d'infirmiers et des sages-femmes, elle a fixé que la formation des infirmiers dans les États membres devait compter au moins trois années d'études, représenter au moins 4.600 heures d'enseignement théorique et clinique et comprendre au minimum 2.300 heures de stage.

L'adaptation de nos formations à cette directive a été l'occasion de réflexions sur l'évolution de la profession d'infirmier. Ces réflexions ont été menées par les différentes associations du secteur, tant sur la profession que sur la formation des infirmiers. Elles ont notamment abouti à un nouveau profil de compétences pour l'infirmier responsable de soins généraux, élaboré par le Conseil fédéral de l'art infirmier, sur lequel la FWB s'est basée pour réformer le contenu de la formation afin qu'elle soit en meilleure adéquation avec l'évolution du métier. Ce nouveau référentiel de compétences et le renforcement de la formation initiale des infirmiers permettront une meilleure mobilité européenne mais surtout favoriseront la qualité des soins aux patients.

LES DIFFICULTÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ULG

Le 13 juillet 2016, je suis intervenue en séance plénière sur le projet de décret relatif aux études en sciences vétérinaires. Ce projet de décret a complété une série de mesures qui avaient déjà été prises afin d'assurer l'encadrement des étudiants en médecine vétérinaire, la qualité et la sécurité de leur formation. Ces dernières années, des moyens complémentaires avaient ainsi été octroyés à la Clinique vétérinaire et à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège. Par ailleurs, depuis l'année académique 2015-2016, le nombre d'étudiants non-résidents qui ont accès à la formation est limité à 20%, contre 30% précédemment. Ces mesures avaient été prises pour tenter de compenser une forte augmentation du nombre d'étudiants. Entre les années académiques 2006-2007 et 2014-2015, les quatre facultés qui organisent la formation de vétérinaires ont enregistré une croissance de 74% de la population étudiante. Cela représente une hausse moyenne de 9,2% par an.

Les conséquences sont multiples. L'encadrement des étudiants s'est étiolé. En effet, l'évolution du personnel académique et scientifique n'a pu suivre une telle croissance de la population étudiante. À cela s'est ajouté le nombre limité de cas cliniques, avec pour résultat une diminution substantielle du nombre de cas pratiques que chaque étudiant examine au cours de sa formation. La sécurité de nos étudiants est également mise en péril, tout comme celle du personnel qui les encadre et des animaux qui sont traités lors des travaux pratiques. En effet, leur sécurité ne saurait être assurée dans des infrastructures qui ne sont pas prévues pour accueillir autant de personnes et d'animaux.

Le projet de décret du Ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt a instauré un concours en fin de première année de bachelier, à l'instar de celui qui est organisé dans les études en sciences médicales.

En séance plénière, j'ai indiqué que le cdH voterait le projet de décret, d'abord et avant tout en raison d'une urgence à intervenir. Mais j'ai également porté avec force que la solution d'un concours n'est pas viable et qu'il faudra nécessairement dégager une solution à plus long terme. Par ailleurs, j'ai tenu à rappeler que la Faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg n'est pas la seule à être en difficulté et que la Fédération Wallonie-Bruxelles est déjà intervenue à plusieurs reprises pour la soutenir face aux multiples défis auxquels elle est confrontée. Le cdH a d'ailleurs toujours répondu présent, notamment en régulant l'afflux d'étudiants non-résidents. Pour rappel, en 2006, Marie-Dominique Simonet, alors Ministre de l'Enseignement supérieur, avait proposé le décret "non-résidents", qui fût un premier et considérable soulagement pour la Faculté de l'ULg.

En votant ce texte, le cdH a donné quatre ans au Gouvernement pour qu'il apporte une solution structurelle aux difficultés de cette institution. Plus généralement, j'ai rappelé que la surpopulation étudiante de cette faculté n'est pas un phénomène isolé. Elle touche de nombreuses autres filières de notre enseignement supérieur. Il serait donc nécessaire de trouver un modèle qui réponde à la surpopulation étudiante, toutes filières confondues.

AUTRES DOSSIERS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bien d'autres dossiers ont été discutés dans le domaine de l'enseignement supérieur: la réforme de la formation initiale des enseignants, la création d'un centre et d'un master interuniversitaire sur l'Islam, l'adaptation des allocations d'études au décret "paysage", la reconnaissance des bacheliers psychomotriciens, etc. Je continuerai à investir beaucoup d'énergie dans les travaux de la Commission de l'Enseignement supérieur durant les prochaines sessions parlementaires.

4.2. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Tout comme au Parlement de Wallonie, les député(e)s du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont intéressés au CETA, le projet d'accord de libre-échange avec le Canada. À travers des auditions, nous nous sommes particulièrement concentrés sur les conséquences potentielles du CETA pour les matières communautaires telles que la culture, l'éducation ou les médias.

Le 20 octobre 2015, j'ai déposé une proposition de résolution avec d'autres collègues cdH et le partenaire de majorité. Je ne reviendrai pas sur le contenu de cette proposition qui est sensiblement similaire à celle que j'ai déposée au Parlement de Wallonie. Elle a été approuvée en séance plénière le 4 mai 2016.

4.3. LES MÉDIAS

Les médias sont en pleine mutation. Internet, les plateformes légales et illégales de téléchargement ou de consultation de contenus audiovisuels, les modifications du comportement des internautes et des téléspectateurs ou encore la mondialisation de la production audiovisuelle, ces changements ont un impact majeur sur les médias traditionnels, singulièrement sur la presse écrite et les chaînes de télévision.

À plusieurs reprises ces deux dernières années, j'ai pris le temps d'échanger avec le secteur. Le 19 avril 2016, la Commission des Médias a auditionné M. Jean-Paul Philippot, Administrateur général de la RTBF, sur le rapport annuel de la RTBF. Ces échanges ont été l'occasion de souligner les nombreux enjeux auxquels fait face notre service public d'audiovisuel et les défis qu'il devra relever dans les prochaines années, avec toujours moins de moyens. J'ai également rencontré à plusieurs reprises des représentants du personnel de la RTBF, inquiets non seulement des conditions d'emploi dans le secteur mais également de la qualité et de l'indépendance de notre production télévisuelle belge.

4.4. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En séance plénière du 9 mars 2016, j'ai défendu le projet de décret du Gouvernement instituant un Comité "Femmes et Sciences", chargé de la question de l'égalité des hommes et des femmes dans le secteur de la recherche universitaire. Cette problématique a fait l'objet ces dernières années de nombreuses études et recherches. Face au constat que les femmes sont bien moins représentées dans les carrières scientifiques, le Comité "Femmes et Sciences" a été créé en 2000 et relancé en 2008. Le projet de décret de 2016 visait à institutionnaliser ce Comité afin de lui donner plus de poids, l'objectif étant d'enclencher la dynamique de changement et d'assurer une continuité au travail amorcé.

Nous attendons de ce Comité qu'il mette au point des outils nécessaires au développement d'une réelle politique du genre dans le secteur de la recherche universitaire et qu'il aide à résoudre des difficultés telles que "l'effet Matilda", le phénomène du "plafond de verre" ou celui du "tuyau percé". J'ai également émis le souhait que le Comité accélère le processus de création du master interuniversitaire en étude de genre.

4.5. LE TRAIN DES 1000

Du 5 au 9 mai 2015, j'ai accompagné le "Train des 1.000" à Cracovie (Pologne). Plusieurs écoles namuroises avaient été sélectionnées pour participer à un voyage de mémoire. Près de 1.000 jeunes européens y ont participé dans une démarche de souvenir mais aussi de défense de la démocratie et des droits de l'homme. Le temps ne doit pas effacer les crimes contre l'humanité commis à Auschwitz et à Birkenau. Accompagnés de Monsieur Paul Sobol, rescapé des camps, nous avons honoré les hommes, femmes et enfants qui y ont périés, lors d'une cérémonie officielle présidée par Martin Schulz, Président du Parlement européen. Je tiens particulièrement à ce devoir de mémoire d'autant plus que l'actualité nous montre régulièrement combien les extrémismes menacent le vivre-ensemble, la paix et la liberté.



5. LE CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE (CDH) ET LES ACTIVITÉS EN DEHORS DES PARLEMENTS

5.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU CDH

Ponctuellement, le cdH organise des actions de sensibilisation à destination des citoyens. En janvier dernier, nous nous mobilisons en gare de Namur pour évoquer avec les navetteurs les propositions de notre parti afin d'assurer un meilleur service de transport ferroviaire. Il était notamment question de réduire le temps de parcours et de créer des places supplémentaires afin d'assurer un meilleur confort à chacun ; d'appliquer un gel tarifaire et de conserver le tarif préférentiel pour les familles, étudiants et seniors ; de maintenir les lignes rurales et semi-rurales afin que chacun ait accès aux transports en commun.



Le 25 février 2016, j'ai participé à l'opération "Faites sauter les bouchons !" en allant à la rencontre des automobilistes namurois coincés dans les embouteillages du matin. La mini-campagne visait à leur présenter les propositions du cdH en matière de mobilité qui visent à réduire de 30% le trafic à Bruxelles et en Wallonie d'ici 2020. La congestion du trafic, qui touche particulièrement Bruxelles mais qui n'épargne pas non plus les villes wallonnes, représente une perte de temps considérable pour les travailleurs, en plus de son impact sur l'environnement et la santé. Des alternatives sont possibles en développant le covoiturage (notamment en lui réservant une bande de circulation), en terminant le RER et les extensions du métro bruxellois ou encore en diminuant le trafic des poids-lourds pendant les heures de pointe.

Au mois de juin, constatant l'impossibilité du Gouvernement fédéral de maintenir le dialogue avec les organisations syndicales et la succession des grèves qui prennent en otage les citoyens, le cdH a appelé à une trêve dans leur bras de fer stérile qui mine la concertation sociale. Suite à cet appel à la responsabilité et au dialogue, porté au Parlement fédéral par ma collègue Catherine Fonck, nous avons tenu une action symbolique en distribuant aux citoyens des drapeaux blancs.

5.2. LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE CDH NATIONAL ET LES SECTIONS LOCALES

La vie d'un parti politique, c'est bien évidemment l'action politique des mandataires, les campagnes de sensibilisation et de proposition, le programme que nous portons, etc. Mais un parti politique se doit d'être aussi un lieu de rencontres et d'échanges plus conviviaux entre des citoyens qui partagent une même vision de la société et du vivre-ensemble. C'est pourquoi le cdH organise plusieurs fois sur l'année des activités plus décontractées, qui n'en sont pas moins essentielles à maintenir nos liens avec les citoyens et les militants.

Avant la rentrée scolaire, le cdH organise depuis plusieurs années un pique-nique des familles. Les mandataires, militants et sympathisants sont invités à se retrouver pour une journée de détente en famille et entre amis. C'est aussi l'occasion pour le parti, les cabinets ministériels et les groupes parlementaires de présenter leur travail et de donner aux militants les moyens de les contacter tout au long de l'année afin de les interpeller sur les difficultés qu'ils rencontrent au niveau local. En 2014 et 2015, le pique-nique des familles a pris place au domaine de Wégimont en Province de Liège. En 2016, c'est le parc du Cinquantenaire à Bruxelles qui a accueilli l'événement.

Dans le courant du mois d'octobre, le Président Benoît Lutgen organise la Journée des nouveaux membres et des mandataires, qui a lieu chaque année au siège du cdH à Bruxelles. Cette journée est l'occasion de rencontrer les nouveaux adhérents et de leur présenter l'organisation du parti. Les Ministres et leurs équipes y tiennent des permanences tandis que les parlementaires animent des tables de débat autour d'une politique qu'ils suivent dans leur assemblée. Naturellement, je propose chaque année un thème dans le domaine de l'enseignement supérieur (situation dans les études de médecine, décret "paysage"...).

La nouvelle année fait place à la période des vœux aux militants organisés dans les différentes provinces de Wallonie et à Bruxelles. Loin des débats politiques, ces agréables soirées permettent aux mandataires et aux militants de se souhaiter leurs meilleurs vœux. Cette année, le cdH a tenu en outre à mettre en avant le métier d'accueillante d'enfants avec l'annonce de plusieurs mesures visant à les soutenir et leur donner des garanties de revenu.

Enfin, en juillet, le petit-déjeuner du cdH à la Foire agricole de Libramont clôture l'année parlementaire autour des nombreux enjeux de l'agriculture en Wallonie. Le Président Benoît Lutgen, le Ministre de l'Agriculture René Collin et le Ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio y présentent leurs propositions pour ce secteur cher à notre parti.

Outre ces événements organisés par le parti, je prends également part aux activités des différentes sections locales. Ce sont des moments privilégiés pour présenter les dossiers que je porte dans les assemblées et y faire remonter les réalités de terrain des mandataires et des citoyens. En septembre 2015, j'ai rencontré les citoyens de Gesves autour d'un barbecue. En octobre, les différentes sections de Fernelmont et de La Bruyère lors du souper organisé en partenariat avec la section locale d'Eghezée. En janvier, j'étais à Andenne pour une soirée organisée dans le cadre de l'opération du cdH "Oser, partager, respecter". En avril, la même section organisait un repas précédé d'un speed-dating politique, une forme de débat que j'apprécie particulièrement tant il permet d'échanger en petits groupes avec l'ensemble des participants.

5.3. L'OPÉRATION "ALTERNATIVE.BE"

La participation des citoyens à la vie du cdH est essentielle à la pertinence de son programme et de ses propositions. Depuis plusieurs années, le cdH initie des opérations visant à susciter l'engagement des citoyens par l'intégration dans notre programme de leurs propositions. Après les campagnes "Génération humaniste", "idéesH", "Oser, Partager, Respecter", le cdH a lancé l'opération "Alternative.be". L'objectif de cette action est de préparer l'alternative dont notre société a besoin, de renouer avec la confiance et de répondre aux attentes de la population.

Pour cette campagne, le cdH a fixé cinq axes de priorités: l'éducation, l'économie, le contrat social, le territoire et le vivre ensemble. Le Président du cdH, Benoit Lutgen, a confié à chaque parlementaire une compétence dans l'un de ces axes dont il est désormais la référence en interne et l'ambassadeur auprès des acteurs et des citoyens. C'est avec beaucoup de plaisir et de motivation que j'ai accepté d'être la "Madame Enseignement supérieur" du cdH. En tant que Présidente de cette commission à la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai pu réunir plusieurs acteurs du monde de l'éducation, singulièrement des étudiants, afin de dégager des propositions concrètes, réalistes et alternatives pour améliorer notre enseignement supérieur au profit des jeunes qui s'y forment.

Lors du congrès "Alternative.be" qui s'est déroulé le 30 avril au Country Hall de Liège, chaque parlementaire a soumis sa proposition à l'approbation des nombreux militants présents. En tant que "Madame Enseignement supérieur" de l'opération, j'ai porté un projet de création d'un programme "Erasmus inclusif" en Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien connu, le programme Erasmus permet aux étudiants d'étudier pendant un ou deux quadrimestres dans un autre État de l'Union européenne. Cette mobilité étudiante est très riche personnellement et constitue un atout sur le marché de l'emploi. Il me paraît essentiel que tous les étudiants puissent avoir les mêmes chances d'y avoir accès. Pourtant les étudiants dits "à besoins spécifiques" sont peu nombreux à profiter de ces échanges.

Dans le jargon de l'enseignement supérieur, l'étudiant à besoins spécifiques est défini comme l'étudiant présentant une déficience avérée, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante qui peut faire obstacle à la pleine et effective participation à sa vie académique. Il peut s'agir par exemple d'étudiants présentant une dyslexie, des déficiences auditives ou visuelles, un handicap moteur, etc.

Par le développement d'une mobilité étudiante inclusive, que je nomme "Erasmus inclusif", je souhaite que les étudiants à besoins spécifiques, qu'ils soient à l'Université ou en Haute Ecole, aient les mêmes chances d'étudier à l'étranger, quelle que soit la formation choisie.

À ce propos, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réalisé des avancées ces dernières années, notamment par le décret sur l'Enseignement supérieur inclusif qui permet désormais un accompagnement individualisé des étudiants à besoins spécifiques. Cependant, trop peu d'initiatives ont été prises en matière de mobilité européenne de ces étudiants.

Pour l'améliorer, il conviendrait d'identifier des établissements étrangers pouvant accueillir dans les meilleures conditions des étudiants à besoins spécifiques ; de signer des conventions spécifiques, réciproques et permanentes avec ces établissements étrangers ; d'entretenir des relations avec ces établissements afin d'échanger des bonnes pratiques ; d'amplifier les aides disponibles via les programmes européens ; d'élargir le public cible de ces aides à l'ensemble des étudiants à besoins spécifiques tels que définis par le décret sur l'Enseignement supérieur inclusif, c'est-à-dire pas uniquement les personnes avec un handicap moteur.

Par le rapprochement de différents acteurs, je suis convaincue que d'autres propositions pourraient émerger. Ainsi, l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui est en charge de la partie éducation et formation du programme Erasmus+, devrait collaborer avec la Commission de l'Enseignement supérieur inclusif et les Chambres de l'Enseignement supérieur inclusif des Pôles académiques. Ces propositions figurent dans mon programme pour la session parlementaire 2016-2017.

5.4. LA SECTION LOCALE D'EGHEZÉE



Résidant toujours à Eghezée, j'ai régulièrement l'occasion de rencontrer les habitants de ma commune. Tous les trimestres, j'ai le plaisir de féliciter les jubilaires des noces d'or, de diamant et de brillant de l'entité. Je participe aussi à diverses manifestations de la vie communale telles que la journée des nouveaux habitants et la journée de l'arbre organisées par la commune, l'exposition d'oiseaux rares organisée par Eurobird, la Foire agricole, horticole et commerciale d'Eghezée, etc.

La section locale du cdH est bien active. Plusieurs activités éducatives, culturelles et familiales y sont organisées. En novembre 2015, nous avons proposé une conférence portant sur le vieillissement de la population et la maladie d'Alzheimer, intitulée: "Vieillir dans nos sociétés actuelles: quels enjeux en termes de santé physique et mentale ? Que propose notre société face au vieillissement et à la maladie d'Alzheimer?".

Nous avons reçu Monsieur Stéphane Adam, Chargé de cours et Docteur en Psychologie à l'ULG. La conférence a remporté un franc succès. Le vieillissement de la population et l'espérance de vie en bonne santé sont des enjeux majeurs pour l'avenir. Dans ce cadre, l'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs proches est essentiel. Cette conférence a permis de répondre aux nombreuses questions des participants.

En juin dernier, la section a organisé une visite du Parlement de Wallonie, ce qui fût pour moi l'occasion de présenter les lieux dans lesquels j'exerce ma fonction et d'expliquer le travail quotidien des député(e)s. Nous avons mis en avant le savoir-faire de notre région en découvrant la brasserie de l'Echasse où est brassée "La Houppes", la seule bière artisanale namuroise.



5.5. VISITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

La fonction parlementaire implique la participation à des nombreuses activités de représentation (inaugurations, conférences, évènements culturels et sportifs...). Lister l'ensemble de ces évènements ne présente pas un intérêt particulier. Je souhaite cependant en évoquer quatre qui me semblent plus importants.

CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LE TTIP

Le 30 septembre 2015, je suis intervenue dans une conférence-débat sur le TTIP à l'Université de Namur avec mon collègue Claude Rolin, Député au Parlement européen. De nombreux citoyens entendent régulièrement parler du traité de libre-échange avec les États-Unis, sans savoir parfois de quoi il s'agit réellement. Le manque de transparence de la Commission européenne et les positions souvent partisans n'aident pas les citoyens à se forger une opinion. Par ailleurs, les processus européens de négociation et de décision leur sont peu connus. Il me semble donc essentiel que nous proposons des espaces d'information et de dialogue afin de répondre à leurs questions, de soulever certaines craintes, d'en relativiser d'autres parfois, etc. J'ai également tenu une conférence sur le même thème à Fernelmont le 10 mars 2016.

VISITE DE LA PRISON DE NAMUR

Pendant plusieurs mois, le personnel pénitentiaire est parti en grève. Au-delà des revendications sociales, leur arrêt de travail était aussi un lancement d'une alerte sur le manque de moyens investis dans nos prisons.

Bien que ce domaine relève davantage du niveau fédéral, j'ai souhaité répondre favorablement à l'invitation de Monsieur Alexis Douffet, l'un des directeurs de la prison de Namur.

Le 27 mai, j'ai ainsi visité la prison de Namur. Ce fût l'occasion de rencontrer les agents pénitentiaires, les policiers, le personnel social et psychiatrique ainsi que les prisonniers. Le manque d'investissement en personnel et en infrastructure est criant. Les conséquences de la grève m'ont également interpellée: pas de visite, pas de formation, peu de temps hors des cellules, manque de sécurité du personnel et des autres détenus, etc. J'y ai rencontré des personnes qui demandent à être mieux soutenues dans leur travail pour une détention de meilleure qualité, plus sûre et plus humaine.

ÉMISSION "POINT BARRE" (CANAL C)

Le 13 juin 2016, j'étais invitée sur le plateau de l'émission Point Barre de Canal C pour débattre du plan de transport 2017 de la SNCB afin de présenter les priorités du cdH en matière de transport ferroviaire: le maintien de nos gares et de nos lignes rurales ; une clé de répartition budgétaire pluriannuelle qui permettrait, notamment, une meilleure gestion des travaux ; la continuité des travaux du RER ; la remise en service du Thalys wallon.

FORUM DES AÎNÉS DE L'ACRF

Le 16 juin 2016, j'ai représenté Maxime Prévot, Ministre wallon de la Santé (cdH) lors d'un Forum des Aînés organisé par "l'ACRF Femmes en milieu rural" sur la future assurance autonomie qui sera bientôt mise en place en Wallonie. Cette assurance permettra de diminuer les besoins en création de places dans les maisons de repos et apportera une meilleure qualité de vie aux personnes âgées qui font le choix de rester chez elles. Elle permettra à toute personne en perte d'autonomie d'avoir accès, en fonction de ses besoins, à l'aide et aux services professionnels indispensables pour choisir en toute autonomie son lieu de vie. Moyennant une contribution de solidarité réduite, cette assurance autonomie évitera des coûts bien plus importants tant pour les particuliers que pour les autorités publiques. Elle permettra surtout à un nombre beaucoup plus important d'aînés de choisir le maintien à domicile dans un environnement sécurisant et adapté à leurs besoins.

6. ANNEXE : LISTES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. LE PARLEMENT DE WALLONIE

- Proposition de décret (19/07/2016) relative à la modification des articles L1332-1, L1332-14, L1332-15 et L1332-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- Question écrite (19/07/2016) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "les travaux sur la ligne 161 entre Gembloux et Namur".
- Proposition de résolution (18/07/2016) relative à l'extension de l'application "ComOn" au transport scolaire.
- Question orale (04/07/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "le bilan du Conseil agricole de ce 27 juin 2016".
- Proposition de décret (04/07/2016) relative à l'insertion d'un article L1122-35bis dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de créer un conseil communal obligatoire des enfants.
- Proposition de résolution (21/06/2016) relative à la préservation du trafic de voyageurs en Wallonie dans le cadre du "quatrième paquet ferroviaire".
- Question orale (21/06/2016) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "les menaces sur le tronçon ferroviaire Gembloux-Namur".
- Question orale (21/06/2016) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "la reconnaissance du diplôme en psychomotricité".
- Question orale (20/06/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "l'activation du fonds des calamités agricoles suite aux récentes intempéries".
- Question écrite (08/06/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la prolongation de l'embargo russe".
- Question écrite (07/06/2016) à Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur "la modification des arrêts de la ligne TEC n°11 à Saint-Servais".
- Question orale (06/06/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région sur "le bilan de la mission en Chine".
- Question orale (06/06/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la maladie de Schmallenberg".

- Proposition de résolution (24/05/2016) relative à la lutte contre les difficultés rencontrées par les commerçants lors de travaux sur la voie publique.
- Question orale (23/05/2016) à Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur “la réunion des Ministres européens des Affaires étrangères à Bruxelles sur le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement(TTIP) et l’accord économique et commercial global (CETA)”.
- Question écrite (20/05/2016) à Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l’Energie, sur “les besoins en formation des responsables de projets d’infrastructures sportives”.
- Question écrite (18/05/2016) à Eliane Tillieux, Ministre de l’Emploi et de la Formation, sur “les objectifs européens en matière d’éducation tout au long de la vie et de formation permanente”.
- Question orale (09/05/2016) à Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur “les documents révélés par Greenpeace sur le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement (TTIP)”.
- Question orale (09/05/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “la promotion touristique des lieux culturels en Wallonie”.
- Question écrite (26/04/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “le programme européen “Programme à destination des écoles””.
- Question écrite (26/04/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “la fièvre catarrhale”.
- Question écrite (25/04/2016) à Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l’Energie, sur “le remplacement de conseillers de l’action sociale”.
- Question orale (11/04/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “l’état des frênes”.
- Question orale (11/04/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “la conception des infrastructures sportives”.
- Question écrite (30/03/2016) à Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l’Energie, sur “l’affichage des actes publics”.
- Proposition de décret (24/03/2016) relative à la modification du Code wallon du tourisme relative aux hébergements particuliers mis en location touristique via des plateformes communautaires.
- Proposition de résolution (24/03/2016) relative à la création d’initiatives familiales d’accueil (IFA).
- Proposition de résolution (24/03/2016) relative aux relations entre la Région wallonne et Taïwan.
- Proposition de résolution (10/03/2016) relative aux titres-services.
- Proposition de décret (01/03/2016) relative à la modification des articles L1122-18, L1124-1, L1211-3 et L1212-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de créer un service public local.
- Proposition de décret (01/03/2016) relative à la modification de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d’action sociale en vue de créer un service public local.
- Question orale (01/03/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l’Economie, de l’Industrie, de l’Innovation et du Numérique, sur “les récentes déclarations de Nethys quant à ses investissements dans les réseaux à haut débit en Wallonie”.
- Question orale (01/03/2016) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l’Action sociale et du Patrimoine, sur “les conséquences du TTIP sur la politique wallonne de la santé”.
- Question orale (29/02/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “la promotion touristique de la Wallonie à l’aéroport de Bruxelles-National”.
- Question orale (29/02/2016) à Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur “les tensions en Mer de Chine méridionale”.
- Question écrite (05/02/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “la réflexion de Wallonie-Bruxelles Tourisme sur le “personal shopping””.
- Proposition de décret (01/02/2016) relative à la modification des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la publication des règlements et ordonnances communaux.
- Question orale (26/01/2016) à Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l’Energie, sur “le futur saut d’indexation des loyers en Wallonie”.
- Question écrite (26/01/2016) à René Collin, Ministre de l’Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur “l’appel à projets “formation agricole professionnelle””.

- Question orale (25/01/2016) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la régionalisation des collections du Musée de l'Armée et sa dimension touristique".
- Question d'actualité (16/12/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la future ASBL Wallonie-Tourisme".
- Question écrite (15/12/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "le développement des marchés de produits locaux".
- Question écrite (02/12/2015) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "la signalisation des aires de repos".
- Question écrite (02/12/2015) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "les passages pour piétons".
- Question écrite (01/12/2015) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "la pénurie de médecins conventionnés et le non-conventionnement des médecins bénéficiant des fonds Impulseo".
- Question d'actualité (28/10/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "les craintes du secteur agricole suite au communiqué de l'OMS sur la consommation de viande".
- Question écrite (27/10/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "le personal shopping".
- Proposition de résolution (26/10/2016) relative à la protection de la communauté chrétienne et des autres minorités religieuses et philosophiques en Afrique du Nord, au Proche-Orient et au Moyen-Orient.
- Question orale (26/10/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région sur "le bilan de la visite ministérielle en Chine".
- Question orale (15/10/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "l'avenir du musée du Chemin de Fer de Treignes".
- Question orale (15/10/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la culture du chanvre".
- Question écrite (14/10/2015) à Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur "les mesures relatives à la qualité de l'eau en Wallonie".
- Question orale (12/10/2015) à Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur "la multiplication des refuges animaliers".
- Question écrite (12/10/2015) à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur "le plan grande dépendance".
- Proposition de résolution (29/09/2015) relative à la protection de l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire.
- Question orale (28/09/2015) à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur "la tuberculose bovine".

6.2. LE PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- Question écrite (18/08/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "les accords bilatéraux de la FWB fixant le minerval des étudiants non finançables".
- Question écrite (25/05/2016) à Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, sur "les objectifs européens en matière d'éducation tout au long de la vie".
- Question orale (17/05/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la charge horaire excessive des professeurs dans les Hautes Écoles".
- Question écrite (17/05/2016) à Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation, sur "le comptage des heures de déplacement dans le nombre d'heures d'accompagnement des enfants en intégration".
- Question écrite (17/05/2016) à Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, sur "la participation de la FWB au "ET 2020 Working Group on Adult Learning"".
- Question écrite (12/05/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "les objectifs européens en matière d'éducation tout au long de la vie".
- Question orale (19/04/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la formation des futurs architectes et ingénieurs en construction d'infrastructures sportives".
- Question orale (08/03/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la Cité internationale universitaire sur le site des casernes d'Etterbeek".
- Question orale (23/02/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la reconnaissance distincte de la profession de psychothérapeute".
- Question orale (23/02/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "l'annualité du visa D des étudiants étrangers non européens".
- Question orale (22/02/2016) à René Collin, Ministre des Sports, sur "l'évaluation de la cérémonie des Francosports".
- Question écrite (25/01/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la définition de la notion de formation continuée dans le cadre des décrets "paysage" et "structures collectives"".
- Question orale (19/01/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur la définition de la notion de formation continuée dans le cadre des décrets "paysage" et "structures collectives".
- Question orale (19/01/2016) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la couverture des événements sportifs".
- Proposition de décret (10/12/2015) relative à l'évaluation des activités d'apprentissage
- Question orale (08/12/2015) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la diffusion des productions wallonnes et bruxelloises sur nos chaînes belges francophones".
- Question écrite (02/12/2015) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "les statistiques relatives à l'éducation tout au long de la vie et à la formation des adultes".
- Question écrite (02/12/2015) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "la participation de la FWB au "ET 2020 Working Group on Modernisation of Higher Education"".
- Question écrite (20/11/2015) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "l'utilisation des allocations complémentaires destinées aux mesures d'aide à la réussite".
- Proposition de décret (12/11/2015) relative à l'évaluation des activités d'apprentissage.
- Proposition de résolution (20/10/2015) relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)
- Question d'actualité (24/09/2015) à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, sur "les unités d'enseignement".

7. REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord remercier les membres du Bureau ainsi que le Président du Parlement de Wallonie, M. André Antoine (cdH), qui donnent à l'ensemble des parlementaires wallons la possibilité de reprendre dans un document synthétique les travaux qu'ils ont réalisés durant la session 2015-2016. C'est un véritable geste d'ouverture et de transparence vis-à-vis de nos concitoyens.

Merci également à mes chefs de groupe au Parlement de Wallonie (Dimitri Fourny) et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Véronique Salvi) pour leurs conseils avisés et pour nous faciliter le travail au quotidien. Merci au Président du cdH, Benoit Lutgen, ainsi qu'aux ministres et à mes collègues parlementaires pour le chemin que nous menons ensemble pour l'amélioration de la vie de tous.

Je tiens ensuite à remercier chaleureusement mes deux collaborateurs parlementaires, Rémi Belin et Gennifer Van Obberghen. Chaque jour, je me félicite d'avoir donné à ces deux jeunes diplômés, volontaires, ambitieux et pleins d'avenir, le premier emploi auquel ils aspiraient tant. Ils me sont d'une aide plus que précieuse et la qualité de mon travail dépend également de la qualité de leur travail, de leur expertise et de leur professionnalisme.

Je ne voudrais conclure sans oublier mes proches, ceux qui m'ont accompagnée depuis tant d'années. Merci à mon mari et à nos trois enfants pour leur soutien indéfectible, leur compréhension lors de mes nombreuses absences et leurs encouragements lorsqu'ils sentent que ceux-ci s'avèrent nécessaires.

Je suis profondément fière d'être démocrate, d'être humaniste et fière de pouvoir apporter, au quotidien, ma petite pierre à cette magnifique réalisation, la Wallonie.

Merci.

8. CONTACT

ISABELLE MOINET - DÉPUTÉE WALLONNE

- **Adresse professionnelle:** Square Arthur Masson, 6 à 5012 NAMUR
- **Adresse privée:** Route de la Hesbaye, 307 à 5310 EGHEZEE
- isabellemoynet@gmail.com
- www.isabellemoynet.be
- www.facebook.com/isabellemoynet
- www.twitter.com/IsabelleMoinnet
- Tel.: +32 497 55 89 35 (Privé) - +32 81 251 379 (Bureau)

RÉMI BELIN - COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE

- Square Arthur Masson, 65012 NAMUR
- remi.belin@lecdh-pw.be
- Tel: +32 81 251 379

GENNIFER VAN OBBERGHEN - SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

- Square Arthur Masson, 65012 NAMUR
- gennifer.vanobberghen@lecdh-pw.be
- Tel: +32 81 251 379

